



VERSAILLES



CGT Educ'action Versailles

245 bd Jean Jaurès

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19

Commission paritaire n° : 1012S07065

Dir. de publication : Régis Signarbieux
IMPROFFSET GRIGNY

Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Septembre- Octobre
2012

Bimestriel n° 149

Une drôle de rentrée... n'est pas forcément une rentrée très drôle !

Drôle de rentrée dont on ne sait plus si c'est celle de Châtel-Sarkozy ou celle de Peillon-Hollande... Le changement de président et de gouvernement a fait souffler un certain soulagement chez tous ceux qui ont subi les attaques de la « droite ultra libérale et décomplexée » contre les services publics. La fin du dogme du non-remplacement de la moitié des partants en retraite, les annonces de sanctuarisation du ministère de l'éducation nationale et de milliers de créations de postes marquent un changement de cap après les 80 000 suppressions cumulées en cinq ans. Pourtant la rentrée ressemble étrangement aux précédentes : montée des effectifs par classe, bagarre pour des heures ou une ouverture de classe, conditions d'accueil dégradées pour les élèves. Pour les enseignants stagiaires, déchargés de 3 heures

de cours, c'est un peu mieux mais on est loin du compte (lire p. 3). Quant aux réformes récentes de la droite, dénoncées largement par les personnels, elles continuent d'exercer leurs effets néfastes : socle commun (lire p. 2), bac pro 3 ans, voie technologique (lire p. 6), réforme du lycée, dispositif ECLAIR,... La concertation engagée autour du thème de la « refondation de l'école » (lire p. 3) ne suffira certainement pas à amener le changement tant attendu...pourtant il y a urgence !

Pour les enseignants non-titulaires les trois dernières semaines ont été particulièrement difficiles, l'attente d'une affectation éventuelle sans aucune garantie est dure à vivre. Pour l'instant plusieurs centaines de collègues sont au chômage, nous devons tous ensemble exiger leur réemploi (lire p. 4). Puisque le ministre va recruter, qu'il commence par garder comme salarié-e-s

ces enseignant-e-s expérimentés et qu'il les titularise tous rapidement. Dans les établissements scolaires comme à PSA, il faut se mobiliser pour exiger le maintien des emplois, enjeu fondamental pour les salarié-es mais également pour tous les habitants de la région. Il faut garder des emplois industriels et des formations industrielles sur notre territoire, c'est pour cela que la CGT Educ'action appelle à la grève le 9 octobre prochain aux côtés des salariés de PSA menacés par la fermeture de l'usine d'Aulnay (lire p. 5).

Exigeons enfin des papiers pour nos élèves et leurs familles, seule garantie d'une vie et d'une scolarisation digne, des logements et l'accès à la scolarité pour les familles Roms (lire p. 5) expulsées par centaines cet été, comme ce fut le cas à la veille de la rentrée à Evry.

Marie Buisson,
co-secrétaire académique

Sommaire

Édito	1
Socle commun, Peillon dans les bottes de Châtel	2
Stagiaires, Refondation de l'école	3
Non-titulaires	4
Grève 9 oct. Enfants roms	5
STI	6
Les sales profs !	7
Coordonnées	8

SOCLE COMMUN : PEILLON DANS LES BOTTES DE CHATEL

Malgré quelques « gestes » d'urgence (abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, allègement de la quotité horaire des stagiaires, création de 1000 postes), le nouveau ministre de l'Éducation garde le cap politique de son prédécesseur. Preuve en est le traitement réservé au socle commun et au livret de compétence dans sa lettre à tous les personnels de l'Éducation nationale, faisant office de circulaire de rentrée : « Le socle commun de connaissances et de compétences, inscrit dans la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 (dite loi Fillon !) est le cadre de référence de la scolarité obligatoire ; le livret personnel de compétences (...) connaîtra des simplifications indispensables et des évolutions pour tenir compte des forces et des faiblesses de son format et de son usage. »

Simple retouche cosmétique, donc... Le fond, lui, ne change pas.

Or, pour la CGT Educ'Action, ce sont les notions mêmes de « socle » et de « compétences » qui posent problème, en ce qu'elles sont au service du tri social et de l'école à deux vitesses.

Le socle, tout d'abord. Se drapant dans un humanisme de pure façade, ses promoteurs le présentent comme la panacée universelle permettant à tous les élèves de trouver leur place dans le système éducatif secondaire. C'est en réalité un véritable bagage minimal, recentré sur les bases et les fondamentaux, qui est proposé aux élèves les plus en difficul-

té au nom d'une pseudo-démocratisation de l'enseignement. Il existe pour répondre aux besoins en emplois du patronat. Surtout, il introduit et accorde une place centrale à la notion de compétence.

Celle-ci est au centre des différentes mesures qui concernent le 1^{er} degré et le collège.

Quelques rappels d'abord. Il y a deux façons de définir les compétences. La première, chronologiquement, est celle de grands pédagogues de la première moitié du XX^{ème} siècle, Piaget et surtout Vygotski. L'enfant se construit en relation avec sa famille, ses enseignants, ses condisciples, ses voisins, etc.

Pour maîtriser un savoir, il doit le construire lui-même et non l'avaler tout cru. Ce dont il a besoin, c'est d'obtenir, par lui-même, mais avec le truchement de l'enseignant et des autres élèves, les clés pour construire ce savoir et un autre après. En fin de compte, la compétence est un savoir-faire, une capacité à produire des savoirs.

Bien évidemment, ce n'est absolument pas cette notion-là que les idéologues du ministère tentent de nous obliger à loger dans tous les coins des écoles. En effet, une autre acception du mot est née aux États-Unis et au Canada dans les années 60 et a fait son apparition en France en 1971 avec la création d'un référentiel de compétences dans l'enseignement professionnel. La pratique a d'abord été testée dans le monde du travail : ces compétences-là ne sont rien moins que la dénomination de la parcellisation, le paroxysme de la division internationale du travail. Chaque individu doit être spécialisé dans deux ou trois, voire une tâche unique, qu'il

doit maîtriser sans rien savoir de son rapport aux autres. La logique des compétences s'est développée dans le monde du travail. C'est à partir de là que se sont formulées des prescriptions pour les systèmes éducatifs. La notion de compétence, telle qu'elle est véhiculée par le ministère, est donc le moyen de la parcellisation : après celle du travail, on s'attaque à celle de l'apprentissage des savoir-faire. Les compétences du socle commun sont ainsi pensées et rédigées, ce qui, définitivement, nous interdit d'y voir quelque lien, même détourné, avec Vigotsky ou Piaget.

Le livret de compétences, enfin, est un dispositif de contrôle, d'abord des résultats des élèves en cours de formation, qui n'ont pourtant pas à être connus de l'institution, et ensuite de la fréquence des évaluations ; contrôle des élèves et des enseignants, donc. La mise en ligne des résultats constitue le summum de l'atteinte à la vie privée des élèves. Les enseignants ne maîtrisent pas les conséquences de ces grilles qui sont d'abord des actes administratifs. Ils sont dépossédés de leur jugement sur les élèves. Le livret est donc là pour vérifier que personne (élève ou enseignant) ne fait autrement ou autre chose.

Toutes ces notions ne sont pas de simples tentatives désordonnées au service de la réduction des moyens. Au contraire, elles font système et portent un projet politique bien précis, à rebours de ce que nous défendons à la CGT Educ'action : instaurer l'école du tri, institutionnaliser les inégalités et accroître le contrôle sur les élèves et les enseignants.



Enseignants stagiaires et formation : un chantier... grand ouvert !

Même si tout le monde est bien conscient que cette

rentrée est en grande partie un héritage du ministère Châtel, qui avait délibérément cassé la formation, quelques mesures ont été prises qui ne sauraient suffire étant donnée la gravité de la situation.

Quelle rentrée pour les stagiaires ?

Une formation de cinq jours, pour commencer, sur la base du volontariat, mais durant laquelle les stagiaires doivent tout de même émarger... Peut-on garantir que ce ne sera pas un instrument de pression utilisé par les



inspecteurs en cours d'année ?

Trois heures de décharge sur leur temps de travail, deux niveaux de classe et un tuteur sur l'établissement « dans la mesure du possible » (souligne la circulaire), ce qui laisse les coudees franches aux chefs d'établissement qui n'entendraient pas les choses de cette oreille.

Surtout, la question de la formation des nouveaux enseignants n'est toujours pas réglée. Outre la question de la maitrise et des modifications à y apporter se pose le problème des « emplois d'avenir professeur », dispositif proposé avec précipitation par Vincent Peillon.

Si ce projet permet de favoriser l'insertion dans le métier de jeunes issus de milieux défavorisés, de

nombreuses interrogations se posent : pourquoi un contrat de droit privé ? Que se passera-t-il pour les étudiants qui abandonnent ? Le ministre propose une bourse spéciale en échange de « missions » au contenu très vague. Est-ce là un moyen de fournir aux établissements des assistants d'éducation sans avoir à les payer ?

La CGT Educ'action revendique pour sa part que le niveau 2 (Licence) soit la base du recrutement de tout enseignant -e, CPE ou COP. Les années de préparation aux concours et de stage doivent être validés par un Master 2.

Refonder l'école, vaste programme et petite concertation !

Cet été notre nouveau ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, a lancé une vaste concertation intitulée « Refondons l'école ». Celle-ci s'organise en ateliers de plusieurs demi-journées sur l'enseignement professionnel, la formation des enseignants, le décrochage scolaire, le socle commun, ... Participent à ces journées des inspecteurs, des DASEN, des élus, des universitaires, des chefs d'établissement, des responsables ministériels, des associations et des organisations syndicales.

Les secrétaires nationaux de la CGT Educ'action ont eu l'occasion de participer à ces grands débats, ils en ressortent avec l'impression que beaucoup de choses sont déjà bou-

clées. Certes on libère la parole et on « dialogue » mais les contraintes budgétaires et le choix des points négociables ne permettra pas que la loi d'orientation marque la rupture forte nécessaire avec la politique menée ces dernières années. La réforme du lycée, celle du bac pro 3 ans, la mise en place du Livret de Compétences, le dispositif ECLAIR, etc... ne seraient pas remis en cause mais éventuellement « aménagés » en partie. Cela ne nous semble pas suffisant ! La parole des enseignants est très limitée puisqu'aucune consultation « sur le terrain » n'est prévue.

Pour preuve des limites de cette concertation, le dispositif en place dans notre académie : deux rencontres de 3 heures en soirée les 18 et 21 septembre sur deux thèmes choisis par

notre Recteur. En premier lieu « Formations professionnelles et technologiques : l'école et le redressement productif », puis « Premier degré et collège : les progressions du socle commun », un programme chargé et très général avec les seuls représentants élus au Comité Technique Académique pour porter la parole des personnels...

Pour une école sanctuarisée et à refonder la concertation est très en-deçà du minimum nécessaire, il faudra donc trouver d'autres lieux et d'autres modalités pour porter les espoirs et les revendications des personnels, des jeunes et des familles !

NON-TITULAIRES : NON AU PLAN SOCIAL !

La suppression de 11000 postes à cette rentrée s'ajoute à toutes les suppressions cumulées ces dernières années pour un total de 80 000 suppressions ! Ces suppressions se sont accompagnées d'une forte précarisation, la baisse des postes mis aux concours et le manque généralisé de titulaires remplaçants ont amené les rectorats à recruter des salarié-e-s précaires. Il y a en France 23 000 enseignants, CPE, COP non-titulaires et 14 000 agents techniques de santé et sociaux (principalement administratifs). La difficulté de gestion d'un nombre important de salarié-e-s de statuts très divers a rendu nécessaire une loi de « résorption de la précarité », votée en mars 2012 qui permettra quelques titularisations. Pourtant la CGT Educ'action dénonce, depuis le début des discussions sur cette loi, les limites et les manques de ce

texte, pour preuve les déclarations de prérentrée de notre nouveau ministre qui annonce royalement 6 500 titularisations...on est loin du compte ! Que va-t-il se passer pour tous les collègues qui n'auront pas accès au processus de titularisation inscrit dans la loi de mars 2012 ? Ce sera le cas des collègues qui ne satisfont pas aux conditions de nationalité, d'ancienneté ou de continuité de services, pour les AEd... Ils n'ont d'autres perspectives que le maintien programmé dans la précarité, volant de « salarié-e-s jetables » amenés à exercer dans les établissements scolaires et les administrations de l'éducation nationale dans des conditions inacceptables. A cette rentrée, une partie de ces contractuel-le-s vont être laissés au chômage pour cause de baisse des besoins, baisses liées à une politique et à des réformes combattues par la

CGT Educ'action (Bac pro 3 ans, réforme du lycée, réforme STI 2D, ...)

En juin 2012, il y avait 2526 contractuel-le-s enseignants dans notre académie, seuls 1938 ont déjà été réaffecté-e-s fin septembre, soit plusieurs centaines de collègues au chômage. Certes de nouvelles affectations auront lieu pour pallier à des absences mais celle-ci se feront après un passage plus ou moins long au

chômage, donnant lieu à une rupture dans la continuité des services. A l'échelle nationale, c'est un véritable plan social qui est en train de se dérouler. Pour la CGT Educ'action ce plan

social est inacceptable, le gouvernement annonce des recrutements à venir et la



« sanctuarisation » de l'éducation nationale, ces annonces sont inconciliables avec la mise au chômage de centaines de personnels non-titulaires formés et en poste parfois depuis plusieurs années ! Nous exigeons le réemploi de tous les non-titulaires à cette rentrée. En d'autres temps, le ministre François Bayrou avait pris cet engagement, le ministre Vincent Peillon peut sûrement faire aussi bien que son prédécesseur de droite !

En complément du travail d'accompagnement individuel de nos collègues, nous devons construire ensemble la mobilisation pour imposer le réemploi de tous à cette rentrée. La CGT Educ'action s'engage dans cette construction, elle invite les collègues titulaires et non-titulaires à en débattre et à diffuser cette revendication. Elle la porte aussi dans les intersyndicales.

Marie Buisson, co-secrétaire académique

Une rentrée catastrophique à Versailles :

- ★ Affectations tardives.
- ★ Dégradation des conditions d'affectation : éloignement du domicile, affectation sur plusieurs établissements,...
- ★ Difficultés à faire valoir la règle de l'ancienneté..
- ★ Manque d'informations en direction des personnels en attente d'affectation, de leurs élus et de leurs organisations syndicales.

Les élu-e-s de la CGT Educ'action sont intervenus sur tous ces points auprès du rectorat.

9 OCTOBRE : UNE MOBILISATION POUR L'EMPLOI!



L'actualité de ces derniers mois a été marquée par la multiplication des annonces de plans « sociaux » et de restructurations d'entreprises :

Doux, Air-France, Sanofi, PSA avec la

fermeture de l'usine d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Carrefour... Ce sont près de 1000 emplois qui disparaissent chaque jour en France ! Et cela au moment même où les entreprises du CAC 40 annoncent 37 milliards de bénéfices, rien que pour le premier semestre 2012 !

Les déclarations d'amour récentes du premier ministre Jean-Marc Ayrault et de plusieurs de ses ministres aux « entrepreneurs » à l'université d'été du Medef : « *J'estime les chefs d'entreprise. Je suis pleinement conscient de leur apport décisif à notre pays* », loue-t-il, saluant « *ceux qui inventent, ceux qui prennent des risques* » ne sont pas rassurantes sur la volonté du gouvernement de ne pas céder aux pressions du ME-

DEF pour augmenter la flexibilité.

Face à cette véritable offensive libérale, une mobilisation internationale à l'appel de la fédération syndicale européenne de l'industrie IndustriALL aura lieu du 6 au 9 octobre prochains, pour le développement industriel. La CGT a retenu la date du 9 octobre pour sa journée d'action interprofessionnelle sur les enjeux de la politique industrielle.

Au delà de la nécessaire solidarité interprofessionnelle, la CGT Educ'action est directement impliquée dans cette mobilisation. En effet, nous ne pouvons pas accepter que les quartiers populaires où nous travaillons subissent une paupérisation accrue. Ainsi, le projet de fermeture de l'usine PSA Aulnay équivaldrait à la perte de 5,5 millions d'euros de recettes fiscales pour la commune. Les conséquences pour les services publics locaux sont évidentes

N'oublions pas, qu'avec 80 000 destructions d'emplois, la casse de l'Education nationale menées ces dernières années. De nombreux collègues non-titulaires n'ont pas été réembauchés à

cette rentrée. Nous avons donc toute notre place dans la lutte pour une autre politique de l'emploi.

Il y a aussi pour nous un lien évident entre l'emploi industriel et la formation professionnelle. Les formations en lycée technologique et professionnel seront fortement impactées par les fermetures industrielles. L'éducation nationale participe même de la désindustrialisation, en supprimant la filière STI-Productique en 2011.

Il faut peser sur les choix industriels des entreprises, construire un rapport de force pour peser sur les choix du gouvernement et refuser les politiques d'austérité qui ne feraient qu'amplifier la crise!

La CGT Educ'action, comme d'autres fédérations CGT (Chimie, Services publiques, métallurgie...) a déposé un préavis de grève pour cette journée, et appelle à y participer massivement. 9 manifestations sont prévues en France. Sur Paris cela prendra la forme d'une manifestation à partir de place d'Italie vers Montparnasse à 13h30.

Yannick Biliec, BD 91

L'ÉDUCATION EST UN DROIT !

Le collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE) qui regroupe syndicats de l'éducation et associations s'inquiète de l'avenir des enfants roms victimes des évacuations pendant l'été. La ministre George Pau-Langevin, leur a annoncé le 11 septembre trois circulaires pour favoriser la scolarisation des enfants roms et itinérants.

La 1ère circulaire vise à favoriser la fréquentation régulière d'un établissement scolaire dès l'école maternelle et à prévenir la déscolarisation.

La 2ème circulaire, concerne la scolarité des élèves non francophones nouvellement arrivés et l'obligation d'accueil dans

les écoles et établissements.

La 3ème circulaire définit les missions et l'organisation des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Extrait du Monde du 18 09 12

« *Il y a un progrès, témoigne Pablo Krasnopolsky, représentant de la CGT au sein du CDERE. Les circulaires ne se limitent pas à rappeler le droit à la scolarité des enfants et à la continuité de cette scolarité : elles prévoient aussi le déploiement de référents « éducation nationale » dans les académies et départements, pour*

signaler les cas de déscolarisation. Mais on reste sur notre faim concernant notre principale demande : un moratoire sur les expulsions s'il n'y a pas, derrière, de solution pérenne de logement ».



CHANGEMENT DE DISCIPLINES EN STI, NON AU PASSAGE EN FORCE !

Le changement de gouvernement n'a en rien entamé la marche en avant de la réforme STI2D.

En effet le ministère, par une note de juin 2012, impose aux collègues de STI d'abandonner leur discipline (42 actuellement) et de choisir parmi celles nouvellement créées :

★ pour les certifiés : Architecture et Construction, Energie, Information et Numérique, Ingénierie mécanique, ou la technologie de collègue ;

★ pour les agrégés : Ingénierie des constructions, Ingénierie électrique et Ingénierie mécanique.

Les rectorats devront remonter au ministère, avant le 15 octobre, les choix des collègues validés par l'inspection. Le changement devra être effectif avant le mouvement inter académique.

Dans l'académie de Versailles, le rectorat a produit un tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles disciplines. Sur ce tableau apparaissent des disciplines « validables » directement par l'inspection ainsi que, pour les certifiés, des disciplines qui peuvent être validées sur la base d'un dossier de candidature (CV, lettre de motivation,

dossier pédagogique).

Tout certifié peut demander et obtenir le passage en technologie collège. Les enseignants peuvent opter pour une discipline qui n'entre pas dans la correspondance, mais là,

il y aura un entretien avec les IPR.

Si les collègues refusent d'opter, ils seront automatiquement positionnés sur les disciplines « naturelles » du tableau de correspondance.

Ils doivent se positionner avant le 28 septembre.

La CGT Educ'action condamne fermement ce processus.

★ Il nie les qualifications des collègues, et les oblige à choisir une discipline parfois très éloignée de celles-ci. Certains risquent de se voir imposer le « choix » de la technologie en collège, d'autres d'être incités à changer complètement de discipline ou à devenir PLP.

★ Il crée une inégalité de traitement suivant les académies. Le ministère n'a pas publié de tableau de correspondance et laisse toute latitude aux rectorats pour traiter les vœux des collègues au regard des besoins de l'académie.

★ Il se déroule dans une précipitation intolérable pour les collègues

qui doivent décider de leur avenir en un mois, en pleine rentrée scolaire.

★ Il est inutile, et l'argument de la gestion du mouvement n'est qu'un prétexte. En effet, rien n'empêchait le ministère d'étiqueter les postes avec les 4 nouvelles disciplines et de ventiler les collègues sur ces postes, tout en conservant leurs disciplines d'origine. C'est bien ce qu'il a décidé, de façon inversée, pour les chaires en post bac qui, elles, conservent les anciennes nomenclatures.



La CGT Educ'action exige du ministère l'arrêt de ce processus, inutile, précipité et violent. Elle dénonce sa volonté de passage en force qui n'est destiné qu'à rendre irrémédiable une réforme ratée et rejetée par les collègues.

Elle propose aux collègues de se réunir en Assemblées Générales afin de débattre des possibilités de réponses collectives (refus collectif d'opter pour une des disciplines, lettre au ministre...)

Enfin, la CGT Educ'action rappelle son opposition à la réforme de la STI2D et exige son abandon ainsi que l'ouverture de négociations sur l'avenir de la voie technologique industrielle.

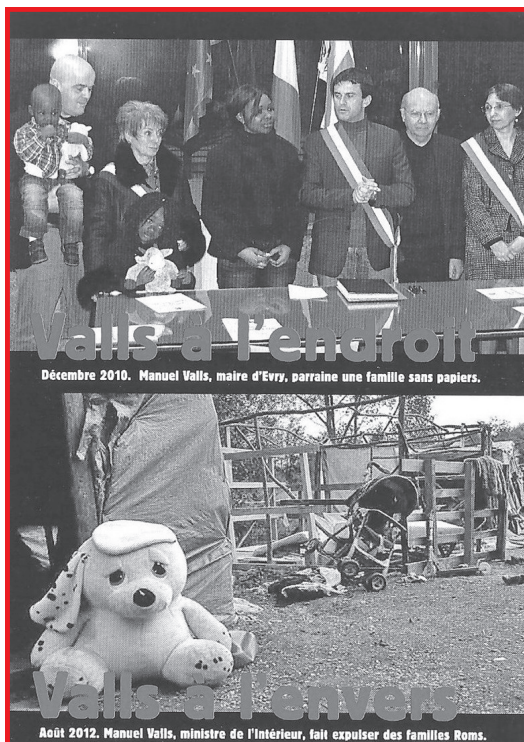
LES SALES PROFS !

'voudrais bien mais je peux point »

"Nous savons tous que les enseignants ne sont pas assez rémunérés (...) Il serait digne de les payer mieux si nous en avons les moyens, et lorsque nous les aurons, nous le ferons", a promis le ministre de l'Education sur RTL.

Les rapports de l'OCDE se suivent et se ressemblent. Les salaires des profs français restent inférieurs à la moyenne. La faiblesse de la rémunération participe à la dégradation des métiers de l'éducation dont le candidat Hollande a pourtant fait une de ses priorités.

D'après ce rapport, le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays. C'est en Estonie, en République tchèque et en Turquie que les progressions les plus fortes. Entre 1995 et 2009, le salaire a progressé en valeur réelle dans tous ces pays, sauf en France et en Suisse.



40 000 postes pour les concours en 2013

C'est le nombre de postes au concours annoncé par le ministre pour la session 2013. Avec 22.000 départs en retraite cela fait une création nette de 18.000 postes

Reste cependant en question : l'ensemble des postes seront-ils pourvus? L'augmentation du nombre de candidats aux concours ne couvre pas la hausse du nombre de postes offerts. A nouveau, cela interroge sur l'attractivité du métier.

Il l'a dit...!

Valls : "il faut arriver" au droit de vote des étrangers "sans se précipiter".
La précipitation c'est seulement pour vider les camps de roms...

DU NOUVEAU DANS LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES.

Article 14, décret n°82- 447, loi N°83 bis et autres littératures.

Depuis le 1^{er} septembre 2012 de nouvelles règles s'appliquent concernant le droit syndical. La nouvelle architecture des moyens syndicaux tient compte des accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social et des dispositions de la loi du 5 juillet 2010. En clair, cela signifie que les moyens syndicaux sont fonction des suffrages et des sièges obtenus aux élections aux comités techniques pour la représentation de l'ensemble des personnels.

Le décret 2012- 224 du 16 février 2012 qui modifie le décret 82- 447 définit cette représentativité et fixe les nouvelles règles concernant les autorisations spéciales d'absence.

Quelques modifications sont à noter :

L'article 13 : participation aux congrès, CE, CSD...

Du fait de notre représentativité, 20 jours sont attribués pour chaque membre nommé désigné pour la participation aux congrès et aux réunions des organismes directeurs. Cela comprend bien entendu les Commissions exécutives des SDEN, des UL et UD, nationale, fédérale, confédérale...). Dans le prolongement de l'ancien décret, les convocations ou mandat doivent parvenir au plus tard 3 jours avant la réunion. Les refus d'autorisation d'absence doit être obligatoirement faire l'objet d'une lettre motivation de l'administration. N'hésitez pas à vous mettre en contact avec votre SDEN ou

l'UASEN en cas d'utilisation abusive de ce recours.

L'article 15 : participation aux réunions, groupes de travail organisés par l'administration.

Une nouveauté importante dans cet article repose sur la clarification du temps dévolu pour la préparation des CA. **En effet, une autorisation spéciale d'absence qui comprend les délais de route, la durée prévisible de la réunion et un temps égal à sa préparation ou son compte rendu est attribuée aux membres titulaires ainsi qu'aux suppléants.** Les groupes de travail convoqués par l'administration convoqués par l'institution donnent les mêmes droits.

ADRESSES UTILES



CGT Educ'Action

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

UASEN-CGT

Union Académique des Syndicats

de l'Éducation Nationale

245, Bd Jean Jaurès

92100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

uasenver@wanadoo.fr

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

Frédéric MOREAU

Permanences téléphoniques :

Mardi 14h30-17h30, mercredi 14h30-17h30, jeudi

11h00-17h30, Vendredi 9h30-18h00

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualité
sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uasenver

et

Site national :

www.unsen.cgt.fr

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Nicolas SILAN

Frédérique ESPAGNO

Permanence : Vendredi

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@orange.fr

Co-Secrétaires départementales :

Véronique JOSIEN

Anne-Sophie LEYMARIE

Permanences : merc.10h-12h,

jeudi 10h-16h, vend.15h-18h

SDEN-CGT 92

245, bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

☎ 01 46 09 90 19

sdencgt92@wanadoo.fr

Blog : www.cgteduc92.org

Co-secrétaires départementaux :

Samuel SERRE

Permanence : le vendredi à partir
de 10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

(anciennement bd Lénine)

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 61 26 11 22

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.educaction95.com

Co-secrétaires départementaux :

Michaël MARCILLOUX

Jean FRAYSSE

Permanence : Mardi 10-17h et
vendredi 10-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

Code postal :

Ville :

☎ :

☎ :

e-mail :@.....

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

☎ :

**Retourner ce bulletin d'adhésion au
SDEN-CGT
de votre département d'exercice.**